

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À HYDRO-  
QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)  
RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION D'UN ACTIF  
(IMMEUBLE SIS AU 140, BOULEVARD CRÉMAZIE OUEST, MONTRÉAL)**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 8;
  - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 10 à 11;
  - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 9, 10, 11, 12 et 14.

**Préambule :**

(i) « *Le bail est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans.* »

(ii) Concernant les dépenses de réaménagement et relocalisation du Statu quo, le Distributeur mentionne : « *Les frais indiqués à l'année 10 correspondent à ceux que devraient déboursier le Distributeur afin de libérer les locaux à cette date en cas de vente. Ces frais de relocalisation sont basés sur ceux du Projet-vente (avec inflation) et ne sont utilisés que dans l'analyse économique.* »

(iii) Le tableau 2, à la page 10, présente le détail des coûts associés au Projet-vente et au Statu quo.

Le tableau 3, à la page 12, présente une comparaison économique du Projet-vente et du Statu quo.

Le tableau 5, à la page 14, présente un comparatif de l'impact sur les revenus requis du Distributeur du Projet-vente avec le Statu quo.

**Demandes :**

Pour le Projet-vente, la Régie souhaite examiner deux scénarios distincts [REDACTÉ]

- [REDACTÉ] :
- Un scénario sans renouvellement [REDACTÉ].
  - Un scénario avec renouvellement du bail pour les années 6 à 10.

1.1 Pour le scénario Projet-vente sans renouvellement, veuillez indiquer :

- l'endroit où seront relocalisés les employés du Distributeur uniquement;
- les dépenses associées aux nouveaux locaux où ces employés seront relocalisés.

1.2 Veuillez intégrer les dépenses de la réponse à la sous-question 4.1 au Projet-vente présenté aux tableaux de la référence (iii).

- 1.3 Veuillez déposer l'analyse économique et l'impact sur les revenus requis du Distributeur d'un scénario Projet-vente avec renouvellement, selon le format des tableaux de la référence (iii), en prenant les mêmes hypothèses de taux d'occupation que dans le scénario Statu quo pour les années six à 10.
  
- 1.4 Veuillez commenter les résultats de l'analyse économique et l'impact sur les revenus requis de chacun des deux scénarios présentés aux réponses aux sous-questions 4.2 et 4.3.